

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre à dix-sept heures, le conseil municipal dûment convoqué le dix décembre, s'est réuni salle du « conseil » de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Yves FOULON, Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. les Adjoints : PHILIPPON, LUMMEAUX, BORDEDEBAT, CHANSAREL, PHELIPPOT, HERSZFELD, LEFEBVRE, CAUSSARIEU **Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :** COEURET, DEPARDIEU, DUBROCA, BIESEL-LEGER, LUQUET, CASSOT, SCAPPAZZONI, LIMOUZIN, MOULS, CAPTUS, MARESCOT, DEVILLIERS, GHYSELS, BONNIN, GRANET, PAJOT-TAUZIN, LUCAS, BEY, LAMARA.

Ont Donné Pouvoir : Conformément à l'Article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

May ANTOUNJean-Paul CHANSAREL
Yvette MAUPILEPatrick LEFEBVRE
Patrice BEUNARD.....Claire MARESCOT
Vincent LANDAISNadine LIMOUZIN
Simon SEGURAMarie-Claire DEPARDIEU

Le quorum est atteint

Une minute de silence est observée en mémoire des victimes des attentats de Paris et de Saint-Denis.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales il est proposé la désignation du secrétaire : M. Alexis BONNIN et du secrétaire adjoint de séance : M. Julien GHYSELS. Ils sont désignés à l'UNANIMITE.

L'annexe de la délibération n° 105 « Attribution de subventions aux associations exercice 2016 » est déposée sur table, suite à une inversion de chiffres. Les montants exacts à attribuer sont les suivants :

- Comité Val des Abatilles : 1.800€
- Comité des Fêtes de l'Aiguillon : 5.800€

La modification est adoptée à l'unanimité.

Les procès-verbaux du conseil municipal des séances du :

- 25 SEPTEMBRE 2015 :

Observation de M. LUCAS page 21, ligne 9, il convient de lire « un quartier d'une vaste agglomération ». Il est pris acte de la modification. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés – 1 abstention (Anny BEY).

- 05 NOVEMBRE 2015 : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés – 1 abstention (Anny BEY).

L'assemblée a adopté les délibérations suivantes :

Numéro	Intitulé	Résultat du vote
COMMUNICATIONS		
Compte rendu en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et communication sur les marchés		
C15.12_21	Aliénation de biens mobiliers	PRIS ACTE
C15.12_22	Tarifs 2015 – modifications (stationnement Esplanade G. Pompidou, grille tarifaire piscine d'Arcachon) – création régie de recettes (CMS)	PRIS ACTE
C15.12_23	Modification du guide des procédures internes	PRIS ACTE
C15.12_24	Marchés attribués par délégation	PRIS ACTE
Compte-rendu des jugements et instances		
	néant	
Divers		
C15.12_25	Résultat de l'enquête publique n° 08/2015 portant sur les projets d'autorisations d'exploitations des cultures marines	PRIS ACTE
C15.12_26	Résultat de l'enquête publique n° 09/2015 portant sur les projets d'autorisations d'exploitations des cultures marines	PRIS ACTE

Numéro	Intitulé	Résultat du vote
--------	----------	------------------

FINANCES		
D15.12_100	Aliénation de biens mobiliers – 31 horodateurs STELIO (Rapporteur : <i>Christiane MOULS</i>)	favorable à l'UNANIMITE
D15.12_101	Convention de reversement de subvention dans le cadre de la mise en œuvre d'un diagnostic performance énergétique des bâtiments publics (Rapporteur : <i>Monique DUBROCA</i>)	favorable à l'UNANIMITE
D15.12_102	Budget 2015 Décision modificative n°2 – budget principal, budget annexe des salles, budget annexe location de bâtiments à Arcachon Expansion, budget annexe Sous-Préfecture, budget annexe location de locaux à l'Etat (Rapporteur : <i>Jean-Paul CHANSAREL</i>) Amendement : Mme BEY a adressé un amendement par courrier électronique le 11 décembre 2015. Après lecture par Mme BEY, M. le Maire propose par un vote à main levée de le rejeter. POUR : 29 CONTRE : 1 (A BEY) ABSTENTIONS : 3 (M. GRANET, MJ PAJOT-TAUZIN, L. LAMARA) Majorité absolue : 17 Résultat : L'amendement est rejeté par 29 voix POUR le rejet	favorable à la MAJORITE Pour : 28 Contre : 4 (M. GRANET, MJ PAJOT-TAUZIN, L. LAMARA, A. BEY) Abstention : 1 (CA LUCAS)
D15.12_103	Budget primitif 2016 Budget principal, budget annexe des salles, budget annexe des bâtiments loués à Arcachon Expansion, budget annexe de la Sous-Préfecture, budget annexe des locaux loués à l'Etat, budget annexe des parcs de stationnement payant, budget annexe du marché municipal (Rapporteur : <i>Jean-Paul CHANSAREL</i>)	favorable à la MAJORITE Pour : 28 Contre : 4 (M. GRANET, MJ PAJOT-TAUZIN, L. LAMARA, A. BEY) Abstention : 1 (CA LUCAS)
D15.12_104	Tarifs 2016 (Rapporteur : <i>Geneviève BORDEDEBAT</i>)	favorable à la MAJORITE Pour : 28 Contre : 5 (M. GRANET, MJ PAJOT-TAUZIN, L.

		LAMARA, A. BEY, CA LUCAS)
D15.12_105	Attribution de subventions aux associations exercice 2016 (Rapporteur : Yves HERSZFELD) Ne prennent pas part au vote : - Geneviève BORDEDEBAT (Antenne Sociale des Grands Chênes) - Paul SCAPPAZZONI (Comité du Moulleau Village) - Nadine LIMOUZIN (Association sportive du Lycée Professionnel Condorcet) - Maurice GRANET (Rugby Club Bassin d'Arcachon)	favorable à l'unanimité des suffrages exprimés Pour : 25 Abstentions : 4 (CA LUCAS, MJ PAJOT-TAUZIN, L. LAMARA, A. BEY) Ne prennent pas part au vote : 4

ADMINISTRATION GENERALE & GESTION DU DOMAINE

D15.12_106	Mobilité urbaine – prise en charge du « pass Eho ! » (Rapporteur : Bernard LUMMEAUX)	favorable à la MAJORITE Pour : 31 Contre : 2 (A. BEY, CA LUCAS)
D15.12_107	Mise en place d'une charte concernant les travaux et occupations situés dans l'emprise du domaine public (Rapporteur : Martine PHELIPPOT)	favorable à la MAJORITE Pour : 31 Contre : 1 (A. BEY) Absence au moment du vote : 1 (G. BORDEDEBAT)

RESSOURCES HUMAINES

D15.12_108	Rémunération des agents recenseurs (Rapporteur : Paul SCAPPAZZONI)	favorable à l'UNANIMITE
D15.12_109	Evolution du tableau des effectifs (Rapporteur : Daniel PHILIPPON)	favorable à l'unanimité des suffrages exprimés Pour : 32 Abstention : 1 (A. BEY)
D15.12_110	Mise à jour de la liste des logements de fonction (Rapporteur : Nadine LIMOUZIN)	favorable à la MAJORITE Pour : 31 Contre : 2 (M. GRANET, MJ PAJOT-TAUZIN)
D15.12_111	Renouvellement de la convention à intervenir entre la Ville d'Arcachon et le Comité d'œuvres Sociales (Rapporteur : Eugène COEURET)	favorable à l'UNANIMITE

AFFAIRES ECONOMIQUES

D15.12_112	Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques Constitution d'un dossier de classement de la commune en Zone Touristique Internationale – convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux et Arcachon Expansion (Rapporteur : Claire MARESCOT)	favorable à la MAJORITE Pour : 29 Contre : 4 (A. BEY, CA LUCAS, M. GRANET, MJ PAJOT-TAUZIN)
-------------------	--	--

SERVICES DELEGUES

D15.12_113	Service Public Balnéaire : activité de restauration Plage PEREIRE – avenant n°1 à la convention du 15 février 2013 (Rapporteur : Marie-Claire DEPARDIEU)	favorable à l'unanimité des suffrages exprimés Pour : 30 Abstention : 3 (CA LUCAS, MJ PAJOT-TAUZIN, M. GRANET)
-------------------	---	---

MARCHES PUBLICS

D15.12_114	Marché de mobiliers urbains de communication – choix du titulaire (Rapporteur : Patrick LEFEBVRE)	favorable à la MAJORITE Pour : 28 Contre : 1 (A. BEY) Abstentions : 4 (CA LUCAS, L. LAMARA, M. GRANET, MJ PAJOT-TAUZIN)
-------------------	--	---

QUESTIONS ORALES

QO.1

Rapporteur : Anny BEY

« Monsieur le Maire,

Je vous ai adressé une demande afin d'avoir les comptes 2014-2015 du TCA dans le cadre du Conseil municipal. Comme d'habitude, ma demande est sans réponse. Heureusement, l'article de SO a permis de lever certaines interrogations.

Mr Herzfeld annonce donc qu'une subvention de 50.000 euros sera, je cite « renouvelée en 2016 ».

Je lis que Mr Guillot de Suduiraut a été refoulé à l'entrée alors qu'il est président d'honneur et sans que lui soit signifié sa radiation. Je lis que selon Mr Baylot, je cite « les gens doivent venir avec de bonnes intentions et pas pour s'opposer et ceux qui critiquent ne méritent plus leur place ».

Au TCA, on applique le même régime stalinien qu'au conseil municipal ou sous la présidence de Sarkozy aux Républicains. Ceci expliquant cela. Si les adhérents ne sont pas choqués, je le suis profondément.

On apprend également que l'expert-comptable est confiant. Ça me rassure quand on sait que cet expert-comptable a validé le détournement de 70.000 euros afin de boucher les trous de gestion alors qu'ils étaient destinés à la construction de la bulle mettant ainsi le TCA dans des difficultés de trésorerie. Manœuvre strictement interdite par la loi pouvant entraîner la restitution des 70.000 euros à la commune, comme vous le savez pertinemment.

Une dette de 140.000 euros, des cotisations sociales impayées, une assignation aux prudhommes à venir, une subvention non versée, un exode massif d'adhérents, des économies faites pour rembourser de l'ordre de 20.000 euros par an et l'expert-comptable est confiant ? Je suis admirative.

Cela veut dire qu'il n'y aura aucune politique d'investissement sur 10 ans et des structures conçues pour plus d'une poignée d'adhérents qui seront laissées à l'abandon.

Le plus étrange, c'est que l'équipe responsable de la chute du TCA est réduite aux seuls initiés. Que Mr Klosowski, l'ex président au train de vie somptuaire, est assis à la droite de Mr Herzfeld alors qu'il ne figure pas au bureau, si j'ai bien lu Sud Ouest. Vous savez être hors la loi au sujet de l'attribution du club house à Mr Leonardi, qui, comme par hasard, est le promoteur des villas à venir dans les arrières du TCA. Je vous conseille vivement dans la prochaine convention d'être dans les clous. J'y serai très attentive

Monsieur le Maire, qu'advient-il des 70.000 euros détournés de leur objet en 2010 en contradiction avec la loi mais en accord avec vous selon les termes mêmes de Mr Klosowski validés par l'expert-comptable si optimiste ? Sur quelle ligne budgétaire se trouvent les 50.000 euros de subvention 2016 au TCA ? A quel titre Mr Klosowski a siégé à la tribune et pris la parole alors qu'il est clairement responsable de la chute du TCA et qu'il ne fait pas partie du bureau ?

Le bureau actuel accuse l'équipe précédente ? Je vous accuse comme j'accuse l'équipe de Mr Klosowski d'être à l'origine du détournement d'objet de 70.000 euros entraînant de facto la chute financière du TCA. »

Non soumise au vote

QO.2/	<p>Rapporteur : Anny BEY</p> <p>« Monsieur le Maire, Vous avez décidé de me blacklister en tant qu'élue d'opposition. Aujourd'hui, seuls, les représentants PS sont invités aux manifestations officielles et aux cérémonies patriotiques. Je rends d'ailleurs hommage à Maurice Granet pour son esprit de solidarité dans la transmission des invitations.</p> <p>Je vous rappelle que ces cérémonies sont financées avec l'argent public, que j'ai été élue démocratiquement par une partie des contribuables arcachonnais. Quand vous vous permettez de me faire huer en pleine séance du conseil municipal, vous violez l'esprit de la République. Quand l'opposition est dans l'attente d'une date de conseil municipal que vous gardez secrète, c'est une atteinte flagrante à notre vie privée.</p> <p>Je pourrais effectivement vous assigner en justice pour abus de pouvoir, au vu de toutes vos manœuvres à mon encontre depuis un an et demi. Mais, à une année des élections législatives, je préfère laisser le choix entre démocratie et pouvoir absolu aux électeurs de la circonscription.</p> <p>Le hasard faisant bien les choses, c'est dans votre opposition que se trouvent au moins deux potentiels futurs candidats aux législatives. Qui mieux que ceux, dont vous bafouez les droits, pourraient parler d'expérience de vos méthodes relevant de la monarchie absolue ? Qui mieux que ceux, dont vous bafouez les droits, pourraient parler de vos petits arrangements avec la loi ?</p> <p>A toutes fins utiles, je vous demande de bien vouloir exposer, ici, les raisons de votre ségrégation à mon encontre. Je vous rappelle que le patron de cette commune, ce n'est pas vous mais l'ensemble des arcachonnais dont vous êtes le salarié au même titre que tous les conseillers municipaux ou les membres de votre cabinet. Votre train de vie, est aujourd'hui financé par de l'argent public avec un CDD pas nécessairement renouvelable.</p> <p>J'espère que vos raisons seront basées sur des fondements légaux imparables dont les sources seront vérifiables dans tous les Codes allant du CGCT au Pénal. Il serait regrettable que vos raisons ne soient motivées que par le fait du Prince, à l'instar des monarques de droit divin.</p> <p>Nous saurons en prendre acte pour l'avenir. Vous avez toute notre attention pour exposer vos raisons. »</p>	<p>Non soumise au vote</p>
--------------	---	-----------------------------------

Monsieur Le Maire annonce un prochain conseil municipal en JANVIER 2016.
La séance est levée à 19 H 25.

VU pour être affiché, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Arcachon, le

21 DEC. 2015



Yves FOULON
Maire d'Arcachon
Député de la Gironde

A l'issue de cette séance, un PROCES-VERBAL est rédigé reprenant intégralement les décisions du conseil municipal et les débats y afférents. Ce document peut être consulté à la mairie par toute personne physique ou morale.

Page 123